



## Parcours de formation à la catégorie A2 vers A

### Déroulement de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

#### Séquence 1.—Théorie (durée : 2heures)

Présentation, explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : L'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : Type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales et l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- Vitesse et perception visuelle ;
- Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explications et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistique : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogue et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

#### Séquence 2. – Maniabilité hors circulation (Durée : 2heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduite de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélérateur et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est



Laissés au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- Mouvements et positionnement du regard ;
- Mouvements et positionnement de la tête et du corps ;
- Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explication et travail sur le freinage :

- Utilisation du frein avant et du frein arrière de façon dissociée ;
- Utilisation de frein avant et du frein arrière de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert de masse ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine ; travail du guidon, des pieds et des genoux.

### **Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation.**

(Durée : 3heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

#### **Circulation :**

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35kW ;
- Clôture de la formation (20minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

#### **Les moyens et outils disponibles :**

- Un enseignant de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner avec la mention deux roues.
- Une salle de cours collectifs avec vidéo projecteur et supports pédagogiques dématérialisés et toujours actualisés.
- Une piste privée
- Moto 650cm3 et véhicule auto-école.

Raison sociale : SARL AUTO ECOLE MONTLHERY

Siret : 79197539400010

Adresse mail : [auto-ecole-monthlery@orange.fr](mailto:auto-ecole-monthlery@orange.fr)

Téléphone : 03.86.34.02.62



Auto-Ecole Montlhéry

Agrément Préfectoral : E1308900010

Code NAF : 8553Z

- 3 gilets de sécurité auto-école et des appareils de communication en conduite.
- Livre de code, livret moto
- A l'issue des sept heures de formation, l'auto-école remettra une attestation de formation valable quatre mois en attendant l'émission du titre définitif.